

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE JUNAS

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 13
- Votants : 13 + 2 procurations

Date de la convocation : 8 octobre 2026

Objet de la Délibération

**N°CM2026-10-13-09 - RAPPORT PRIX QUALITÉ DE SERVICE
ASSAINISSEMENT 2025**

L'an deux mille vingt-six et le treize octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **M. ROUSSEL Clément, Maire.**

Présents : M. ROUSSEL Clément, Mme VINCK Anne, Mme FOURNIER Paola, M. DAIRE Frédéric, Mme BUCQUET Madeleine, Mme SICA Delphine, Mme CHOQUE Sophie, M. SUCCI Pascal, M. ROUSSEL Alain, M. DE SAINT JEAN Gurwallik, Mme FRETTEL SORIN Anne-Sophie, M. BOURREL Christian, M. VAUCLARE Jean-Luc.

Procurations : Mme VICEDO Anne-Sophie à M. DE SAINT JEAN Gurwallik, M. BURAY Éric à Mme VINCK Anne.

Secrétaire de séance : M. DAIRE Frédéric.

Monsieur le Maire rappelle que, le Code général des collectivités territoriales impose par son article L2224-5 la réalisation d'un rapport annuel de délégation sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Ce rapport doit retracer la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation du service public et doit présenter une analyse de la qualité de service.

Monsieur le Maire présente, pour le service d'assainissement collectif 2025 :

- Le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) public 2025 établis par ALTERAMO Conseils chargé de la rédaction du RPQS,
- Le rapport annuel sur le service d'Assainissement des eaux usées, exercice 2025, établi par le délégataire VEOLIA,
- Le compte rendu financier du service pour l'exercice 2025, établi par le délégataire VEOLIA.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

Vote : Oui à l'Unanimité

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 030-213001365-20261013-CM2026101309-DE

Fait à Junas,
Le 13 octobre 2026

**Le secrétaire de séance,
Frédéric DAIRE**

**Le Maire,
Clément ROUSSEL**



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.